

Appel à candidatures pour les postes à profil vacants au 1er septembre 2023 Mouvement départemental des Landes - Rentrée scolaire 2023

Transmettre sa candidature par courriel : pap-diper40@ac-bordeaux.fr
et à l'IEN de circonscription de son affectation actuelle

entre le vendredi 10 mars 2023 et le vendredi 17 mars 2023 (12h00), au plus tard

[Pour visualiser la fiche de poste : cliquer sur son numéro](#)

Postes	ETP	Etablissements	Communes	Circonscriptions	Fiches de poste
Enseignant Référent	1	EEMU Bourg	Mimizan	Ecole Inclusive	FP 002
Enseignant Référent coordonnateur départemental AESH	1	IEN Ecole inclusive	Mont-de-Marsan		FP 004
Enseignant Ressources « Elèves allophones nouvellement arrivés » (EANA)	0.50 + 0.50 (TR)	EEMU Bourg Neuf			FP 020
Enseignant chargé de l'accueil des enfants de moins de 3 ans	1	EEMU	Sagnac et Muret	Mimizan	FP 103
Directeur d'école à 4 classes et plus en Réseau d'éducation prioritaire (REP)	1	EEMU	Moustey		FP 104
Conseiller pédagogique départemental « Langues vivantes étrangères »	1	IEN Dax Centre Landes	Dax	Dax Centre Landes	FP 110
Enseignant en Occitan	1	EMMU	Soustons	Dax Centre Landes	FP 123
	0.50	EEMU Pouy	Mont-de-Marsan	Mont-de-Marsan Haute Lande	
	3	EEMU	Magescq	Dax sud Adour	
	1	EEMU JC DARZACQ	St Geours de Maremne		
	0.50	EEMU Robert BADINTER	Dax		
Enseignant à compétences linguistiques pour projet bilinguisme « EMILE » (Français/Espagnol)	2	EEMU	St Martin de Hinx	Tyrosse Côte Sud	FP 126
Référent directeur	0.25	DSDEN	Mont-de-Marsan	Mont-de-Marsan Haute Lande + Aire Tursan	FP 129
Directeur d'école – 7 classes	1	EEMU Serge BARRANX	Monfort en Chalosse	Hagetmau Chalosse	FP 130

Les commissions de recrutement se dérouleront entre le lundi 27 mars 2023 et le vendredi 31 mars 2023

ENSEIGNANT REFERENT

Présentation du poste et implantation

En application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le décret n° 1752 du 30 décembre 2005 relatif au parcours de formation, définit la place des enseignants référents dans la scolarisation des élèves en situation de handicap. L'enseignant référent est un enseignant spécialisé prestataire de compétences pour la maison départementale des personnes handicapées.

Missions principales

(Arrêté du 17.08.2006 paru au B.O. n° 32 du 07.09.2006).

Il est chargé de réunir l'équipe de suivi de la scolarisation.

Il participe à l'organisation de l'évaluation des besoins de l'élève et situation scolaire.

Il favorise la continuité et la cohérence (évaluation, proposition) de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) de l'enfant handicapé sur l'ensemble de son parcours de formation.

Il est garant de la permanence des relations avec l'élève, ses parents.

Il assure une mission d'accueil et d'information de l'élève, de sa famille pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), en ce qui concerne les questions relatives à la scolarisation et à la formation.

Activités associées

Il élabore et renseigne les outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec l'inspecteur Ecole inclusive.

Connaissances et compétences attendues

Ce poste requiert une bonne connaissance du système éducatif en général, du champ de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés en particulier et de la législation s'y rapportant. Le candidat doit faire preuve d'une bonne capacité d'écoute, d'adaptabilité dans la relation, de compétences dans la médiation lui permettant de développer le travail en équipe. Il doit en outre posséder des qualités de rigueur, d'organisation et une aptitude à la conduite de réunion.

Qualifications requises

L'enseignant devra être titulaire d'un CAPPEI (ou équivalent) ou doit s'engager dans la formation.

Conditions particulières d'exercice

Il exerce cette fonction à temps plein. Placé sous l'autorité de l'IEN EI, il a la responsabilité d'un certain nombre d'enfants handicapés scolarisés dans les écoles, établissements scolaires ou établissements spécialisés de son secteur d'intervention.

Il est en relation avec les familles, les écoles et les établissements du 2nd degré, les IEN des circonscriptions, la MDPH, les services spécialisés partenaires de la scolarisation des enfants en situation de handicap. Son secteur d'intervention est arrêté par le Directeur académique.

Modalités de candidature

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter l'IEN EI, par téléphone au 05 58 05 66 82 (secrétariat).

CV + lettre de motivation + Entretien avec une commission spécialisée.

ENSEIGNANT REFERENT COORDONNATEUR DEPARTEMENTAL AESH POLE INCLUSIF POUR L'ACCOMPAGNEMENT LOCALISE

Textes de référence : - Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École de la République - Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées - Juillet 2018 : Ensemble pour l'école inclusive (MEN).

Présentation du poste et implantation

Poste implanté à la DSDEN des Landes et placé sous l'autorité de l'IEN-EI.

Missions principales

L'enseignant référent coordonnateur départemental AESH informe et conseille les familles, directeurs d'école ou chefs d'établissement, enseignants et autres professionnels dans et hors l'Education Nationale dans les domaines relevant de son champ de compétences (AESh, matériel pédagogique adapté, conventions, enquêtes, formations des AESH). Il participe à la mise à jour des informations figurant sur le site de la direction académique et le tableau de bord départemental.

Activités associées

Pour cela, il sera amené à travailler en lien étroit avec les coordonnateurs et pilotes des PIAL :

- traitement des notifications des CDA ;
- gestion des AESH.

Le coordonnateur départemental assure et organise en étroite collaboration avec l'IEN Ecole Inclusive :

- les commissions de recrutement des AESH ;
- leur affectation dans les PIAL ;
- le suivi et la remontée des évaluations et entretiens professionnels en collaboration étroite avec les pôles de gestion (DSDEN et Lycée Montesquieu) ;

Il peut être amené à :

- participer aux équipes pluridisciplinaires de la MLPH dans le cadre des demandes d'aide humaine et/ou de matériel adapté ;
- réguler les fonctionnements et les articulations en lien avec les équipes pédagogiques, les équipes des circonscriptions, les conseillers pédagogiques du Pôle Ecole Inclusive, les chefs d'établissement, les pilotes et les coordonnateurs des PIAL.

1. Attribution et suivi du matériel pédagogique adapté :

Il organise, après décision de la CDAPH et après validation de l'IEN EI, l'attribution du matériel pédagogique adapté, en lien avec la DSDEN, les établissements du second degré et les établissements privés sous contrat :

- il remet le matériel pédagogique adapté aux familles des élèves du premier degré dans le cadre d'une convention de mise à disposition ;
- il fait le suivi de la restitution du matériel par les familles ;
- en fonction des besoins particuliers, il assure le lien avec les services de soins.

2. Procédure et gestion des crédits de fonctionnement ASH alloués par le Conseil Départemental :

Il assure en lien avec les IEN de circonscription et l'IEN EI la répartition des crédits et la gestion des commandes auprès des enseignants spécialisés des RASED et des coordonnateurs des ULIS du 1^{er} degré.

3. Dispositif Ecole Inclusive :

Il est une personne ressource du dispositif Ecole Inclusive.

Il travaille en collaboration avec l'ensemble des acteurs inscrits sur le territoire, familles, enseignants référents, équipes pédagogiques, familles, RASED, AESH, services médico-sociaux, associations.

4. Enquêtes et pilotage :

Le coordonnateur assure, en étroite collaboration avec les services DIPER, DOS et avec l'IEN EI :

- la mise à jour des outils de pilotage et du tableau de bord départemental ;
- le suivi et la remontée des diverses enquêtes.

5. Formation :

Le coordonnateur participe activement à la formation d'adaptation à l'emploi des AESH (60 heures) en lien avec les services de la formation continue de la DSDEN et du rectorat ainsi qu'à la formation continue des AESH.

Connaissances et compétences attendues

- Avoir une bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- Avoir une bonne connaissance du référentiel de compétences des AESH pour contribuer à leur formation ;
- Maîtriser le fonctionnement de la MLPH et les articulations avec l'Education nationale ;
- Etre capable d'aider les personnels dans la gestion des élèves en situation de handicap et la mise en œuvre de leur parcours de formation ;
- Etre personne ressources aux questions relatives à l'apprentissage des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- Posséder le sens de la communication et du travail en équipe pour élaborer des relations positives avec tous les intervenants ;
- Maitriser l'usage des outils numériques pour traiter l'information et la gestion des données ;
- Avoir le sens de l'organisation, de la rigueur, de l'esprit de synthèse ;
- Respecter la confidentialité et faire de preuve de discrétion.

Qualifications requises

La priorité est donnée aux enseignants spécialisés, titulaires du CAPPEI (Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive) ou autres.

Conditions d'exercice spécifiques

Le temps hebdomadaire de travail est celui d'un enseignant « hors de la présence des élèves » (1607 heures). Le besoin de continuité du service nécessite une disponibilité certaine.

Dans le cadre de sa mission, l'enseignant référent coordonnateur départemental AESH est amené à se déplacer dans le département. Les frais de déplacement liés à l'exercice de la mission sont pris en charge.

Au-delà de son salaire, l'enseignant référent coordonnateur départemental AESH bénéficie d'une IMP.

Modalités de candidature

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter l'IEN EI, par téléphone au 05 58 05 66 82 (secrétariat).

CV + lettre de motivation + Entretien avec une commission spécialisée.

**ENSEIGNANT RESSOURCE POUR LA SCOLARISATION DES ELEVES
ALLPHONES NOUVELLEMENT ARRIVES (EANA) ET DES ENFANTS
DE FAMILLES ITINERANTES ET DE VOYAGEURS (EFIV)**

Temps partiel – 50%

Présentation du poste et implantation

L'enseignant ressource contribue, en liaison avec les équipes pédagogiques des écoles et des établissements, à l'accueil et à la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés en France et des enfants de familles itinérantes et de voyageurs. Le secteur d'intervention est défini en équipe et comprend les circonscriptions de Mont de Marsan Haute Lande, Hagetmau-Chalosse et Aire Tursan en complémentarité avec les deux autres personnes ressources de l'est du département. L'enseignant ressource exerce ses missions sous l'autorité hiérarchique de l'IEN de la circonscription concernée. Le cadre réglementaire de son action est défini par les circulaires n°2012-141 et n° 2012-142 du 2-10-2012.

Le demi-poste est implanté à l'école élémentaire du Bourg Neuf à Mont de Marsan.

Missions principales

- Participer à l'accueil, l'accompagnement et la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants des familles du voyage (itinérants ou semi sédentaires) ;
- Evaluer les connaissances et compétences des élèves et formaliser leur parcours scolaire avec les équipes pédagogiques ;
- Se positionner en personne ressource (évaluation diagnostique, évaluation des acquis, conseil aux équipes pour l'inclusion scolaire, proposition et élaboration d'outils, ...) ;
- Coordonner le suivi de la scolarisation avec les enseignants, les familles et les différents partenaires ;
- Participer aux réunions du pôle ressource de la circonscription.

Activités associées

- Elaborer et renseigner les outils de suivi et de pilotage ;
- Transmettre des éléments statistiques relatifs aux élèves suivis et à la progression des acquis en vue de répondre aux enquêtes (CASNAV, DGESCO, ...) ;
- Présenter un bilan périodique d'activité.

Connaissances et compétences attendues

- Avoir des compétences en Français Langue Seconde et de scolarisation ;
- Connaître les spécificités du public EANA et EFIV ;
- Connaître des méthodes et outils pédagogiques adaptés pour rendre accessibles les apprentissages ;
- Savoir se positionner en qualité de personne ressource ;
- Nouer des partenariats avec le CASNAV, les collectivités territoriales, les CADA... ;
- Savoir instaurer un dialogue de qualité et une relation de confiance avec les familles : accueil, incitation à la scolarisation, travail sur l'assiduité, clarification des attendus et des enjeux de l'école.

Qualifications requises

Ce poste est ouvert à tout professeur des écoles. Seront particulièrement appréciées :

- des compétences affirmées en FLE/FLSco et notamment être titulaire de la certification complémentaire français langue seconde ou s'engager à la préparer ;
- une solide expérience de l'enseignement du langage oral, de la lecture, de l'écriture et de la compréhension de l'écrit ;
- une expérience d'enseignement auprès des élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages.

Conditions particulières d'exercice

Ce poste est rattaché administrativement à l'IEN de la circonscription dans laquelle est implanté le poste. L'enseignant devra faire preuve de mobilité dans la mesure où il sera appelé à intervenir sur plusieurs écoles et établissements en fonction des besoins recensés.

La quotité associée est un 0.5 de titulaire remplaçant.

Modalités de candidature

Le poste d'enseignant ressource pour la scolarisation des enfants de familles itinérantes et de voyageurs et des élèves allophones nouvellement arrivés fait l'objet d'un recrutement sur profil. Les candidats seront entendus par une commission qui aura pris connaissance des éléments de carrière et d'une lettre de motivation. Les candidats sont invités à prendre contact au préalable avec l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Mont-de-Marsan Haute Lande (secrétariat: 05 58 75 75 94).

**ENSEIGNANT CHARGE DE L'ACCUEIL
DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS**
Temps complet – 100%

Présentation du poste et implantation

Le poste à temps complet est implanté dans une école maternelle ou primaire dont le contexte sociologique justifie de proposer une préscolarisation permettant de prévenir les déterminismes sociaux. L'enseignant affecté prend en charge un dispositif d'accueil des enfants de moins de 3 ans et, sur les temps de sieste, participe à l'enseignement en petit effectif des compétences langagières des élèves relevant des sections pré-élémentaires selon des modalités définies en équipe pédagogique.

Missions principales

Le professeur des écoles chargé de ce dispositif devra mettre en œuvre, dans ses missions d'enseignement, un accueil et une scolarisation adaptés aux besoins spécifiques du public des enfants de moins de trois ans dans le respect des textes qui régissent le fonctionnement de l'école maternelle.

Il contribue activement au développement des compétences dans le domaine de la construction du langage et de l'entrée dans l'écrit au service des enseignements en cycle 1.

Il sera un acteur majeur de l'élaboration du projet individualisé d'accueil de l'enfant, inscrit dans le projet d'école.

Il développera un partenariat spécifique avec l'ATSEM affectée au dispositif de façon à créer les conditions d'accueil et d'apprentissage appropriées à de très jeunes enfants.

Membre de l'équipe pédagogique de l'école, il sera en capacité de rendre compte de sa pratique, de la partager, et assurera le suivi des enfants au moyen d'une concertation régulière avec les familles.

Activités associées

Collaborer avec les collectivités territoriales et les autres services ayant en charge la petite enfance (PMI, référents accueil individuel, établissements collectifs d'accueil du jeune enfant...).

Développer une aide à la parentalité en établissant des liens privilégiés et de proximité entre l'école et la famille fondés sur l'accueil, la bienveillance et une volonté de favoriser leur implication dans le parcours scolaire de leur enfant.

Favoriser l'accueil des enfants allophones de familles nouvellement arrivées en France ou éloignées de la culture scolaire.

Connaissances et compétences attendues

Connaissance de l'école maternelle, de ses pratiques et de ses attentes.

Connaissance des besoins spécifiques des enfants de moins de 3 ans et du contexte social du public accueilli.

Aptitudes à travailler en équipe, à initier et développer des partenariats.

Compétences didactiques dans le domaine de la construction du langage et de l'entrée dans l'écrit au service des enseignements en cycle 1.

Compétences relationnelles, qualités d'accueil et d'écoute.

Aptitude à travailler en lien étroit avec la famille afin d'établir des relations de confiance, de contractualiser cette scolarisation avec la souplesse nécessaire.

Expérience de l'enseignement à l'école maternelle souhaitée.

Volonté d'entrer dans une démarche de formation (formation spécifique et formations conjointes ATSEM/PE).

Modalités de candidature

Ce poste fait l'objet d'un recrutement sur entretien. Les candidats seront entendus par une commission qui aura pris connaissance des éléments de carrière et d'une lettre de motivation. Pour toute précision complémentaire, les candidats sont invités à contacter l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la mission départementale « Maternelle » (secrétariat: 05 58 05 66 82).

**DIRECTEUR D'ÉCOLE
A 4 CLASSES ET PLUS
EN RESEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE (REP)**

Présentation du poste et implantation

Sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, le directeur d'une école située au sein du réseau d'éducation prioritaire exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école, en conformité avec les textes régissant les missions de directeur, avec des spécificités propres à ce dispositif et dans la logique du projet de réseau et du référentiel de l'éducation prioritaire.

Missions principales

- Représenter l'institution auprès des familles et des collectivités territoriales ;
- Travailler dans le cadre du réseau, au sein d'une équipe 1^{er} et 2nd degré et avec les partenaires associés ;
- Participer aux travaux des instances du réseau, à l'élaboration des actions, leur mise en œuvre et leur évaluation ;
- Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives inscrites dans le projet de réseau ;
- Coordonner le projet d'école et les projets éducatifs et pédagogiques avec le projet de réseau ;
- Encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes au sein de l'école et du réseau ;
- Organiser la scolarité de tous les élèves en portant une attention toute particulière à la personnalisation des parcours et à l'articulation des différents dispositifs d'aide.

Connaissances et compétences attendues

- Savoir travailler en équipe et avec des partenaires extérieurs à l'éducation nationale ;
- Disposer d'une bonne connaissance du système éducatif, des différents dispositifs d'aide, et des textes relatifs à l'éducation prioritaire ;
- Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation ;
- Disposer d'aptitudes à l'écoute et à la communication tout en sachant affirmer les choix institutionnels.

Qualifications requises

Le candidat devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs de 2 classes et plus. Une expérience préalable de direction sera appréciée.

Conditions particulières d'exercice

Le directeur d'école est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN de la circonscription et dans le cadre du pilotage du réseau sous la responsabilité des pilotes (IEN, personnel de direction, coordonnateur REP).

Modalités de candidature

La direction d'une école à 4 classes et plus en REP fait l'objet d'un recrutement sur poste à profil. Les candidats seront entendus par une commission qui aura pris connaissance des éléments de carrière et d'une lettre de motivation. Les candidats sont invités à prendre contact au préalable avec l'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Mimizan (secrétariat 06 16 79 25 39).

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL
« LANGUES VIVANTES ETRANGERES »

Présentation du poste et implantation

Sous l'autorité de l'IEN en charge de la mission départementale « langues vivantes étrangères et régionales », le conseiller pédagogique départemental « langues vivantes étrangères » participe à la déclinaison départementale du projet académique, en lien étroit avec les conseillers pédagogiques de circonscription et départementaux.

Le poste est implanté sur le site de la circonscription de Dax Centre Lande.

Missions principales

- Mettre en œuvre la politique départementale pour structurer et développer l'enseignement des langues vivantes dans le 1^{er} degré ;
- Concevoir et animer des actions de formation (enseignants du 1^{er} degré, inter degré)
- Favoriser la mise en cohérence des parcours d'élèves entre le 1^{er} et le 2nd degré ;
- Concevoir et diffuser des outils de mise en œuvre des enseignements linguistiques et culturels (maternelle, programmation, dispositifs d'évaluation de l'oral, favoriser les interactions langagières, ...) ;
- Promouvoir et développer les dispositifs EMILE ;
- Favoriser l'ouverture internationale des établissements (Erasmus, etwinning...) ;
- Accueillir, former et accompagner les assistants étrangers en langue vivante ;
- Participer au développement des actions innovantes.

Connaissances et compétences attendues

- Connaissance des textes règlementaires ;
- Compétences linguistiques dans une des LVE enseignées dans le premier degré dans les Landes ;
- Compétences didactiques et pédagogiques affirmées dans tous les domaines disciplinaires ;
- Compétences méthodologiques (analyse, conception, organisation...) ;
- Capacités de communication, d'animation, d'usage des outils numériques.

Qualifications requises

Peuvent faire acte de candidature les enseignants titulaires (ou en cours d'obtention) du CAFIPEMF option « Langues vivantes étrangères » ou à défaut généraliste ou tout enseignant disposant de compétences linguistiques et pédagogiques solides avec l'intention de s'inscrire au CAFIPEMF. Une expérience d'enseignement dans les trois cycles serait appréciée.

Modalités de candidature

Ce poste fait l'objet d'un recrutement sur poste à profil. Les candidats seront entendus par une commission qui aura pris connaissance des éléments de carrière et d'une lettre de motivation. Les candidats sont invités à prendre contact au préalable avec l'IEN chargé de la mission « langues vivantes étrangères et langues régionales »

ENSEIGNANT EN OCCITAN

Présentation du poste

Ce poste à profil est ouvert aux enseignants du premier degré disposant des diplômes exigés.

Missions principales

- Assurer l'apprentissage de la langue et de la culture occitane par l'intermédiaire d'un enseignement bilingue à parité horaire (12 heures hebdomadaires en français / 12 heures en occitan) ;
- Mettre en œuvre une politique linguistique s'inscrivant dans les directives ministérielles, académiques et départementales ;
- Contribuer à la mise en place d'une continuité des enseignements et des apprentissages de l'école maternelle au collège, en élaborant et mettant en œuvre, de manière conjointe et cohérente, des actions de continuité pédagogique (liaisons inter-cycles, projets d'école, projets communs) et des outils (livret scolaire, protocoles d'évaluation, ...)
- Initier l'émergence et la mise en œuvre de projets pédagogiques interdisciplinaires centrés sur l'acquisition de compétences linguistiques et culturelles ;
- Définir, avec l'équipe d'école, l'organisation pédagogique la plus pertinente au regard des éléments de contexte.

Activités associées

- Favoriser la collaboration au sein de l'équipe pour instaurer une coordination pédagogique et se positionner en personne-ressource du domaine de l'enseignement en langue régionale ;
- Développer les relations avec les divers partenaires de l'école (parents, associations, collectivités territoriales...).

Compétences attendues

L'enseignant devra faire preuve :

- De compétences didactiques et pédagogiques affirmées dans l'enseignement des langues vivantes régionales (maîtrise des compétences de niveau B2 en langue régionale occitane) ;
- De solides compétences méthodologiques (pédagogie différenciée, gestion de groupes multiniveaux, analyse, conception, organisation...)
- De réelles capacités d'adaptation, d'écoute, de communication, d'animation et de coopération ;
- D'une bonne maîtrise des outils informatiques et de communication ;
- De capacités d'initiatives et d'innovation.

Titres et diplômes exigés

Soit d'un concours de recrutement de professeurs des écoles accompagné d'une habilitation en langue régionale (provisoire et/ou définitive) ou d'un diplôme de compétences en langue régionale attestant d'un niveau B2, soit d'un concours de recrutement de professeurs des écoles spécialisé langue régionale.

Modalités de candidature

Le poste d'enseignant en fait l'objet d'un recrutement sur poste à profil. Les candidats seront entendus par une commission qui aura pris connaissance des éléments de carrière et d'une lettre de motivation. Les candidats sont invités à prendre contact au préalable avec l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription.

**ENSEIGNANT A COMPETENCES LINGUISTIQUES
POUR PROJET BILINGUISME « EMILE »
FRANÇAIS / ESPAGNOL**

Présentation du poste et implantation

Poste de Professeur(e) des écoles à temps complet engagé(e) dans le dispositif EMILE.

Les caractéristiques du poste peuvent varier en fonction de l'implantation de celui-ci au sein de l'école :

Au cycle 1 : Initiation et enseignement renforcé en langue vivante étrangère à partir de la moyenne section.

A partir du Cycle 2 : Enseignement en langue vivante étrangère d'un certain nombre de disciplines, en complément de l'enseignement dispensé en français dans d'autres disciplines.

Missions principales

L'enseignant bilingue placé sous l'autorité de l'IEN de la circonscription devra:

- Assurer un enseignement bilingue du cycle 1 au cycle en fonction des besoins du service ;
- Élaborer des outils de classe et d'évaluation en langue vivante étrangère ;
- Participer aux formations, réunions spécifiques à l'organisation et à l'évaluation du dispositif EMILE ;
- Assurer les missions de tout professeur des écoles (surveillance des élèves, activités pédagogiques diverses et variées participation aux réunions de classes, d'école, aux actions de formations ...) ;
- Contribuer à l'ouverture à l'international de l'école en établissant des liens, des partenariats avec des écoles étrangères, et en concevant des projets d'échanges et de mobilité pour les élèves et les enseignants.

Activités associées

/

Connaissances et compétences attendues

- Compétences linguistiques, didactiques et pédagogiques dans la langue vivante étrangère ciblée ;
- Niveau minimum « UTILISATEUR EXPÉRIMENTÉ », niveau C1 sur l'échelle globale du Cadre Européen Commun de référence pour les langues ;
- Les candidats devront être bilingues et avoir de solides connaissances culturelles ;
- Connaissance du langage technique permettant la conduite de la classe, ainsi que celle des différentes disciplines enseignées ;
- Expérience de l'enseignement aux différents niveaux de l'école primaire et bonne connaissance des programmes d'enseignement ;
- Bonne capacité dans la gestion de l'organisation de la classe et la mise en œuvre du bilinguisme ;
- Disponibilité, adaptabilité, capacité à travailler en équipe et à communiquer avec les partenaires de l'école. (parents d'élèves, enseignants du second degré, élus) ;
- Maîtrise de l'utilisation des outils informatiques mis à disposition dans l'école.

Qualifications requises

Tout titre ou diplôme pouvant attester du niveau de compétences langagières C1 au minimum ou certification DNL.

Conditions particulières d'exercice

/

Modalités de candidature

Le poste d'enseignant à compétences linguistiques pour projet bilinguisme « Emile » fait l'objet d'un recrutement sur poste à profil.

Les candidats seront entendus par une commission. Pour tous renseignements complémentaires, prendre contact avec l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription Tyrosse Côte Sud (secrétariat : 05 58 77 17 69).

REFERENT DIRECTEUR

Fiche de poste n° 129

Présentation du poste et implantation

La circulaire du 25 août 2020 sur les fonctions et les conditions de travail des directeurs prévoit la création d'un poste de référent départemental des directeurs d'école.

La quotité de ce poste est de 0.25. Le poste est rattaché à la DSDEN 40.

Missions principales

Le (la) référent(e) participe à l'accompagnement des directrices et des directeurs d'école du département dans l'exercice de leurs missions : vie de l'école, démarches administratives, relations avec les parents d'élève, partenariat avec les communes, pilotage pédagogique, relations professionnelles, climat scolaire et conditions de travail.

Il s'agit d'un accompagnement de proximité qui prend appui sur l'écoute, le lien, l'aide, le conseil directement auprès des directeurs.

Le référent directeur est aussi en lien avec tous les inspecteurs de l'éducation nationale du département et avec l'adjoint au DASEN.

Il prépare et anime les réunions du Groupe Départemental des Directeurs d'Ecole. Il rend compte des travaux du GDDE.

Il prend part à la formation des néo-directeurs et des directeurs d'école.

Il propose et anime des temps d'échanges entre pairs dans le cadre de la formation des directeurs.

Il impulse la production d'outils pratiques, favorise la mutualisation et assure la diffusion de toutes les ressources utiles aux directeurs d'école.

Il participe activement à la simplification administrative et, à ce titre, coopère avec les services de la DSDEN.

Il se forme à des contenus inhérents à ses missions et favorise les démarches innovantes.

Activités associées

Le (la) référent(e) participe aux regroupements académiques, à des commissions de recrutement.

Il aide à l'analyse des évaluations nationales, participe à l'élaboration des projets d'école.

Il coopère avec les partenaires de l'école et avec les DDEN.

Il peut être sollicité par les instances départementales de l'éducation nationale.

Compétences attendues et qualifications requises

Le (la) référent(e) doit être une directrice ou un directeur actuellement en poste, expérimenté(e). Cette fonction requiert des qualités d'organisation, d'initiative et de communication, un sens aigu de la diplomatie et une grande disponibilité. Elle requiert également une loyauté sans faille, le sens de l'État et du service public.

Modalités de candidature

Le poste de référent directeurs fait l'objet d'un recrutement sur profil. Les candidats seront entendus par une commission qui aura pris connaissance des éléments de carrière et d'une lettre de motivation. Pour tous renseignements complémentaires, prendre contact avec l'adjoint au DASEN.

DIRECTEUR D'ECOLE - 7 classes
Ecole primaire Serge BARRANX – Montfort en Chalosse

Présentation du poste et implantation

Sous l'autorité de l'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription Hagetmau-Chalosse, le directeur de l'école primaire Serge BARRANX de Montfort en Chalosse exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école, en conformité avec les textes régissant les missions de directeur, avec des spécificités propres. L'accueil des élèves pris en charge par l'établissement de santé pédiatrique Montpribat constitue un contexte d'exercice particulier compte tenu du profil de ces élèves et du lien à conforter avec l'équipe pédagogique de la clinique.

Missions principales

- Elaborer un projet d'accueil dans un cadre partenarial avec l'établissement de santé, au sein d'une équipe 1^{er} et 2nd degré ;
- Assurer une continuité de parcours pour les élèves pris en charge par l'établissement de santé ;
- Elaborer un plan d'actions spécifiques, assurer sa mise en œuvre et son évaluation ;
- Coordonner le projet d'école et le projet éducatif de l'établissement de santé ;
- Organiser la scolarité de tous les élèves concernés en portant une attention toute particulière à la personnalisation des parcours et à l'articulation des différents temps de prise en charge.

Connaissances et compétences attendues

Savoir travailler en équipe et avec des partenaires extérieurs à l'éducation nationale ;
Disposer d'une bonne connaissance du système éducatif, des différents dispositifs d'aide ;
Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation ;
Disposer d'aptitudes à l'écoute et à la communication tout en sachant affirmer les choix institutionnels.

Qualifications requises

Le candidat devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs de 2 classes et plus. Une expérience préalable de direction sera appréciée.

Conditions particulières d'exercice

Le directeur d'école est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN de la circonscription.
Le directeur de l'école primaire Serge Barranx de Montfort en Chalosse pilote également un dispositif ULIS et un dispositif bilingue occitan.

Modalités de candidature

La direction de l'école primaire Serge BARRANX de Montfort en Chalosse fait l'objet d'un recrutement sur poste à profil. Les candidats seront entendus par une commission qui aura pris connaissance des éléments de carrière et d'une lettre de motivation. Les candidats sont invités à prendre contact au préalable avec l'Inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription Hagetmau-Chalosse.